

Doit-on s'étonner de la condamnation d'un médecin ?

Raoul Radermecker

Médecin spécialiste en médecine interne et médecine nucléaire, directeur général e.r. d'un hôpital et d'un réseau de soins

En tant que médecin praticien et ancien gestionnaire d'hôpital, j'ai été particulièrement interpellé par le titre en première page du *Soir* des 5 et 6 avril : « Médecin de famille, métier à risques ? » et par le Débat, dans la même édition, concernant la condamnation pénale encourue par un médecin, jugé responsable d'avoir commis une erreur, de la mort de Mélanie, âgée de 22 ans.

Demandons-nous d'abord ce qu'est un « métier à risques » et s'il est le seul fait de l'exercice de l'art de guérir ? Je ne le pense en aucune manière. Je crois au contraire que la pratique de toute profession nécessite une formation de base et de mise à jour permanente suffisante, permettant de prendre en connaissance de cause toute décision jugée raisonnable face à une situation donnée. En cas de doute, le professionnel peut toujours faire appel à plus informé ou plus spécialisé que lui. Jamais, cependant, il ne sera à l'abri de l'erreur, pas plus le médecin que l'ingénieur dans le calcul des résistances intervenant dans la construction d'un pont, le pilote d'avion, le conducteur d'autocar, le pontier d'acier, etc. (...)

Le code judiciaire prescrit que « tout qui cause un dommage à autrui lui doit réparation ». C'est le rôle du Pouvoir Judiciaire d'y présider. C'est la règle et l'usage dans tous les cas d'homicide involontaire, que ce soit l'accident de roulage ou d'aviation, l'erreur de calcul au cours de la construction d'un édifice, etc. sauf dans le domaine

médical. Et voilà que l'on s'étonne de la condamnation pénale et civile d'un médecin jugé responsable du décès de sa malade ! On devrait se réjouir, au contraire, du respect de la démocratie et de l'égalité de tous les citoyens face à une même situation et souhaiter que ce jugement fasse jurisprudence.

Jusqu'à ce jour, le médecin conservait seul ce privilège féodal d'être jugé exclusivement par ses pairs de l'Ordre des médecins qui ne communique jamais les décisions prises dans le plus grand secret et toujours favorables au mé-

Ne pourrions-nous penser à une médecine au service de tous ceux qui souffrent et ont besoin de réconfort ?

decin hormis les conflits d'intérêts, surtout financiers. Cette organisation, depuis longtemps obsolète, a été créée dans notre pays sous le pouvoir de l'occupant nazi. Il a d'ailleurs, dès 1945, amnistié des médecins collaborateurs du régime hitlérien, responsables de la mort d'enfants qu'ils avaient aidé à déporter sur le front russe.

Aujourd'hui encore, les membres de cette organisation sont élus à vote secret par l'ensemble du corps médical qui ne peut choisir que sur une liste de noms de praticiens s'étant portés candidats. Inutile de souligner que ces derniers ne sont pas représentatifs des « meilleurs » ni des plus occupés parmi les médecins d'une région mais de personnes qui ont

du temps à consacrer à la préservation d'une médecine de classe. L'ordre et l'Absym, anciennement appelée « Chambres syndicales des médecins » dont M. de Toeuf est un des membres influents, ont les mêmes préoccupations, bassement matérielles : préservation de la caste médicale et de ses privilèges, en défendant de longue date le *numerus clausus*, combattant, bec et ongles, la médecine sociale désignée par eux avec mépris comme gratuite, analogue à la soupe populaire qu'ils opposent au grand restaurant, tentative de destruction de l'Inami et des organismes mutualistes dont certains ont consciencieusement pillé les caisses avec la complicité du ministère des Finances (reçu toujours aujourd'hui détachable de l'attestation de soins...).

Ne pourrions-nous penser en hommes libres, avec nos faiblesses, nos erreurs et nos fautes, à une médecine au service de tous ceux qui souffrent et ont besoin de réconfort, à des médecins humbles, conscients de leurs faiblesses humaines face à la science et à la difficulté du diagnostic, solidaires de la société tout entière, à des médecins prêts à partager le bonheur de la profession avec le plus grand nombre de toutes les couches sociales en se battant pour l'accès à l'enseignement supérieur à tous ceux qui en ont les moyens ? Ne serait-ce pas plus enthousiasmant, plus enrichissant que de consacrer du temps aux ritournelles chères à M. de Toeuf et ses amis ? ■